

COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 25 MARS 2019  
N°23/2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF LE VINGT-CINQ MARS,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 15 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

**PRESENTS** : E. BARET, G. CAILLAT, J.L. CATTANI, S. CHABANY, C. DIBON, F. DIETRICH, E. DUCES, J.M. GRENIER, N. LEGROS, D. MANTONNIER, M. MENDEZ, N. MOLLARD, J. NIVON, T. PROCACCI, M. RIOU, D. SANCHEZ, M. SELVE, A. VITINGER

**PROCURATIONS** : J. CHAÏB à S. CHABANY, S. KOENIG à D. MANTONNIER, F. MILET à M. SELVE, B. PERRIER à M. RIOU, B. ZANNI à E. DUCES

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Michel MENDEZ est nommé secrétaire de séance.  
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**FINANCES : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE ANNEE 2018**

Monsieur le Maire présente au conseil les résultats du compte administratif de la commune pour l'année 2018

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	699 201. 60
Recettes d'investissement	1 337 185. 90
Résultat de l'exercice	637 984. 30
Résultat antérieur reporté	2 917 937. 36
<b>Résultat à la clôture de l'exercice</b>	<b>3 555 921. 66</b>
Les restes à réaliser s'élèvent en dépenses	732 457. 34
Les restes à réaliser s'élèvent en recettes	26 194. 00

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	2 974 094. 67
Recettes de fonctionnement	3 594 052. 04
Résultat de l'exercice	619 957. 37
Net disponible au titre de l'excédent reporté	481 334. 12
<b>Résultat définitif de clôture</b>	<b>1 101 291. 49</b>

**LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE PAR 19 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (J.M. GRENIER – N. MOLLARD – B. PERRIER – M. RIOU)**

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-12 et L. 2121-31 ;

Le Maire et M. Jacques NIVON, Maire jusqu'au 2 août 2018, s'étant retirés au moment du vote en application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame Sylvie CHABANY a assuré la présidence de la séance.

**CONSIDERANT** la concordance des écritures du compte administratif de la commune avec celles précédemment approuvées du compte de gestion de la commune du receveur municipal.

**APPROUVE** le compte administratif de la commune pour l'année 2018.

**DECIDE** d'affecter :

- Le résultat de fonctionnement de 1 101 691. 49 € en totalité à la section de fonctionnement au R002
- Le résultat d'investissement de 3 555 921. 66 € au financement des dépenses d'investissement au R001

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**

**Pour copie conforme,**

CHAMP sur DRAC le 27 mars 2019

Le Maire,  
Francis DIETRICH

  


Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification



